

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 mars 2024

Délibération n°2024-059 - Finances - Budgets primitifs 2024 – Budget principal

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstentions	4
Suffrage exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017), Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Les projets de budgets primitifs, accompagnés des comptes administratifs 2023, ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante 12 jours calendaires avant la réunion du conseil communautaire du 28 mars 2024, soit le 15 mars 2024.

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération s'est tenu lors du conseil communautaire du 8 février dernier.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2024 reprend les résultats de l'exercice 2023.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET PRINCIPAL :

Le budget primitif s'équilibre à 53 372 809,19 € en section de fonctionnement et à 22 184 902,87 € en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	6 423 350,00 €	013	Atténuations de charges	30 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 282 982,00 €	70	Produits des services et du domaine	783 000,00 €
014	Atténuations de produits	15 001 655,00 €	73	Impôts et taxes	16 884 117,00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 818 175,00 €	731	Imposition directe	19 879 705,00 €
			74	Dotations subventions et participations	4 701 860,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	29 500,00 €
Total des dépenses de gestion courante		40 526 162,00 €	Total des recettes de gestion courante		42 308 182,00 €
66	Charges financières	335 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles	150 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	78	Reprises sur provisions	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 016 162,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		42 308 182,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 856 647,19 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	491 050,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 356 647,19 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		491 050,00 €
TOTAL		53 372 809,19 €	TOTAL		42 799 232,00 €
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	10 573 577,19 €
Total cumulé		53 372 809,19 €	Total cumulé		53 372 809,19 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	1 073 140,00 €			
op 012101101	AP/CP Elaboration PLUI	240 847,35 €	13	Subventions d'investissement reçues hors 138	840 512,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 377 560,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	3 458 378,16 €
21	Immobilisations corporelles	3 027 920,00 €			
23	Immobilisations en cours	2 405 400,00 €			
op 012302101	AP/CP Machinerie piscine	2 400 000,00 €			
op 012302201	AP/CP Gymnase Coubertin	2 000 000,00 €			
Restes à réaliser			Restes à réaliser		
20	Immobilisations incorporelles	234 477,40 €	13	Subventions d'investissement reçues hors 138	3 229 932,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 194 416,94 €			
23	Immobilisations en cours	490 202,63 €			
Total des dépenses d'équipement		17 443 964,32 €	Total des recettes d'équipement		7 528 822,16 €
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations fonds divers et réserves	1 916 400,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 327 700,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	374 658,52 €
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	1 236 695,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	8 375,00 €
Total des dépenses financières		2 564 395,00 €	Total des recettes financières		2 299 433,52 €
45x1	Total des dépenses pour le compte de tiers		45x2	Total des opérations pour le compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		20 008 359,32 €	Total des recettes réelles d'investissement		9 828 255,68 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	491 050,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	10 856 647,19 €
041	Opérations patrimoniales		040	Op d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		491 050,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		12 356 647,19 €
TOTAL		20 499 409,32 €	TOTAL		22 184 902,87 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	1 685 493,55 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	
Total cumulé		22 184 902,87 €	Total cumulé		22 184 902,87 €

Il est précisé que dans le cadre du passage à la M57, les chapitres de dépenses imprévues ont été supprimés. En revanche, une fongibilité des crédits est possible entre chapitres au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre et par chapitre opération.
- Autoriser le Président à effectuer, sur le budget principal géré en nomenclature M57, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

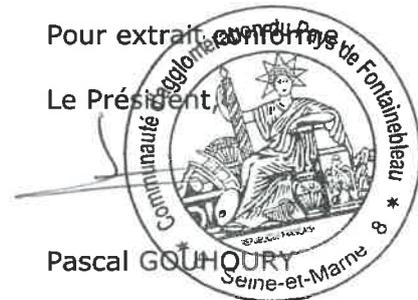
L'assemblée décide, à l'unanimité (4 abstentions : MM. Yann MOREAU, Patrick GAUTHIER, Christian BOURNERY (pouvoir Mme Marie-Laure VASSEUR)), de :

- Adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre et par chapitre opération.
- Autoriser le Président à effectuer, sur le budget principal géré en nomenclature M57, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Christophe BAGUET



Certifié exécutoire le- **5 AVR. 2024**
Date de mise en ligne le- **5 AVR. 2024**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr